

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du lundi 31 juillet 2017

Le Conseil Municipal de BOURG-ARGENTAL s'est réuni, salle du Conseil Municipal, le lundi 31 juillet 2017 à 20h00, sous la présidence de son Maire, Stéphane HEYRAUD.

Etaient présent(e)s : Stéphane HEYRAUD, Marie-Pascale JANY, Didier RAMEAU, Michèle MONCHOVET, Michel CHEVALIER, Valérie ALBUS, Pascal PAILHA, Jean CACLIN, Jean-François BERNE, Bernard SOUTRENON, Emilienne PRUD'HOMME, Isabelle DUMAS, Catherine RAZE, Patrice CHARRAT, Rachel DRI, Stéphane MASCUNAN, Sabine PARAT MANZI, Gérard COILLET, Chantal NIWINSKI.

Etaient représenté(e)s : Solange DIARD par Isabelle DUMAS, Pierre-Henri GACHE par Pascal PAILHA, Gautier HEYRAUD par Gérard COILLET.

Etaient absent(e)s : Olivier MOUNIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jean CACLIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2017 : à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – ESPACE DEOME : Convention d'objectifs et de financement 2017-2020

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Socio-Culturel de la Déôme est une structure qui contribue au développement social local dans le cadre d'un agrément centre social, attribué par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de l'exercice de la fonction d'animation globale et de coordination. Il évolue au cœur d'un partenariat permettant une approche territorialisée et se trouve à la croisée des projets institutionnels (Etat, collectivités territoriales et locales, CAF essentiellement) et des préoccupations des habitants, avec, comme principe essentiel d'action, leur participation.

La caisse d'Allocations familiales de la Loire, la Commune de Bourg-Argental, le Département de la Loire, l'Etat et le Centre social Espace Déôme conviennent, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, d'un partenariat basé sur des objectifs concertés.

D'une manière générale, cette convention a pour objet de :

- confirmer l'inscription du centre social dans une démarche de projet,
- définir les modes d'interventions de chaque partenaire financier en référence à ses propres orientations et en tenant compte des dispositifs existants (contrat enfance, contrat temps libres, contrat éducatif local...),

- prévoir des moyens pour la mise en œuvre du projet.

Les orientations et contributions de la Commune de Bourg-Argental sont celles fixées dans la convention pluriannuelle 2016-2019 approuvée par délibération du 4 mai 2016 et signée avec l'Espace Déome le 7 septembre 2016. Sur cette base, les différents partenaires ont confirmé le niveau de leurs engagements respectifs inscrit dans la présente convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement 2017-2020, à intervenir entre les partenaires, en s'étonnant tout de même de l'absence d'engagements financiers lisibles et pérennes, dans la convention, de la part du Département de la Loire,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention.

URBANISME - BATIMENTS COMMUNAUX – EAU/ASSAINISSEMENT

2 – SAS Les AILES DE TAILLARD : avis sur les permis de construire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable aux demandes de permis de construire de la SAS « Les Ailes de Taillard ».

Monsieur le Maire, Stéphane Heyraud confie la présidence de la séance à Monsieur Didier Rameau, 2^{ème} adjoint au Maire.

Monsieur le Maire quitte la séance, accompagné de Marie-Pascale Jany, Michèle Monchovet et Jean-François Berne, membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire. Ces élus ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote de l'assemblée.

Didier Rameau rappelle le site de Taillard se situant à l'extrémité nord d'un secteur d'entraînement de vol à très basse altitude des aéronefs de l'armée, appelé SETBA Ardèche, le projet présente une contrainte pour la sécurité des vols et la réalisation des missions des forces de défense. Dans un premier temps, et par courrier du 20 juin 2016, le Ministre de la Défense a émis un avis défavorable au permis de construire du parc éolien comprenant 10 éoliennes sur le territoire des communes de Burdignes et St Sauveur-en-Rue.

A l'issue d'une rencontre avec le cabinet du Ministre de la Défense, ce dernier, au regard des éléments développés, a reconsidéré son appréciation initiale en émettant, à titre exceptionnel, un avis favorable aux demandes de permis de construire permettant ainsi l'instruction du dossier par Monsieur le Préfet de la Loire.

Il propose au Conseil Municipal d'émettre, à nouveau, et sur la base des éléments présentés lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2016, un avis favorable aux demandes de permis de construire de la SAS « Les Ailes de Taillard ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable aux demandes de permis de construire de la S.A.S « Les Ailes de Taillard ».

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le rapport des différentes décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations faites par le conseil municipal, à savoir :

Décision du 13 juin 2017 :

Signature d'un contrat de prestation de service pour la surveillance et le gardiennage de la piscine de Bourg-Argental pour la saison estivale 2017, aux conditions suivantes :

- Fourniture d'agents de sureté tous les jours de 11h30 à 18h30. Ces horaires peuvent évoluer en fonction des conditions météorologiques, et le nombre d'agents peut être adapté au regard de l'affluence du public au sein de l'équipement

- Les prestations seront facturées :

25.00 € HT de l'heure du lundi au samedi

27.50 €HT de l'heure le dimanche

50.00 € HT de l'heure les jours fériés

Décision du 21 juin 2017 :

Décide de fixer les tarifs communaux pour des accessoires en complément des tarifs fixés précédemment par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2015 et décision du Maire du 9 juin 2016, comme suit :

- Accessoire (maillot de bain enfant) : 5.00 euros
- Accessoire (maillot de bain adulte) : 10.00 euros

Ces recettes seront encaissées avec émission d'un ticket délivré par une caisse électronique enregistreuse.

Décision du 11 juillet 2017 :

Fixe le nouveau montant du fonds de caisse institué dans le cadre du fonctionnement de la régie de recettes à 1 000 euros.

Décision du 11 juillet 2017 :

Demande auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'attribution des aides financières les plus élevées possibles au titre du Contrat Ambition Région Bourgs Centres – année 2017, comme suit :

- Aménagement du centre-bourg pour un montant de 679 000 € qui constitue une 1^{ère} tranche du projet global dont la programmation est pluri annualisée.

Décision du 11 juillet 2017 :

Demande auprès du Département de la Loire l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre de « l'Enveloppe Territorialisée et du contrat négocié au sein de la Communauté de communes des Monts du Pilat – année 2017 », comme suit :

- Mise en accessibilité et sécurisation de la Zone de Loisirs des Rivets pour un montant estimé de 178 667 € H.T.

Décision du 11 juillet 2017 :

Demande auprès du Département de la Loire d'une aide financière la plus élevée possible au titre de « l'Enveloppe Territorialisée 2017 », comme suit :

- Aménagement du centre-bourg pour un montant estimé de 744 000 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance,

Jean CACLIN.